



## COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N°34 de la réunion du 15 avril 2026

Saison 2025/2026

NB : Toutes les informations ci-dessous sont publiées officiellement sauf erreur ou omission et sous réserve des procédures en cours ou à venir.

### Championnats Seniors F et M :

#### Information aux clubs :

La Commission Sportive Seniors du district prend acte de l'ensemble des décisions de la Commission Sportive Régionale et de Contrôle des Changements de Clubs concernant les certificats médicaux frauduleux.

La CSS procède à la mise à jour des classements concernant les retraits de points.

La CSS procédera, une fois les procès-verbaux publiés, aux mises hors-compétitions selon les modalités prévues par la Commission Sportive Régionale et de Contrôle des Changements de Clubs.

#### Forfait général

##### **Fém D1F Gr Alsace**

Centre Haut Rhin Gf 2 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (09/11 ; 07/12 ; 12/04)  
Les résultats acquis contre cette équipe par leurs adversaires sont annulés.

##### **D2 gr C**

Ecrivains Schilt/Bischheim est placé en forfait général  
Les résultats acquis contre cette équipe par leurs adversaires sont annulés.

##### **D3 Gr D**

Lingolsheim Fc 1 se déclare en forfait général.  
Les résultats acquis contre cette équipe par leurs adversaires sont annulés.

##### **D5 Gr E**

Sand As 1 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (29/03 ; 06/04 ; 11/04)  
Les résultats acquis contre cette équipe par leurs adversaires sont annulés.

##### **D5 Gr F**

Ste Marie Mines U.S. 1 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (22/03 ; 03/04 ; 12/04)  
Les résultats acquis contre cette équipe par leurs adversaires sont annulés.

##### **D8 Printemps Gr E**

Seltz F.C.S.E 4 se déclare en forfait général.  
Les résultats acquis contre cette équipe par leurs adversaires sont annulés.

#### Modification rencontres

##### **D1 gr B**

① La Commission Sportive Seniors du district prend acte de la décision de la Commission Sportive Régionale et de Contrôle des Changements de Clubs concernant l'équipe Sessenheim/Stattmatten 1.

Le club ayant fait appel de la décision, l'équipe est autorisée à poursuivre la compétition, dans l'attente de la décision de la commission en charge du dossier d'appel.

Les matchs de Sessenheim/Stattmatten 1 restent fixés comme prévu au calendrier officiel.

### **D1 gr A**

Brumath - Obermodern 2

du 25/04 **est reporté au 13/05 à 20h** (Brumath en coupe le 26/04)

### **D1 gr F**

Dannemarie UFPA – Lutterbach  
Habsheim – Huningue 2

du 30/04 **est reporté au 25/05 à 16h** (décision CSS / panne éclairage)  
du 25/04 **est reporté au 13/05 à 20h** (Habsheim en coupe le 25/04)

### **D2 gr F**

Raetersheim 2 - Ensisheim

du 26/04 **est reporté au 14/05 à 16h** (Ensisheim en coupe le 26/04)

### **D5 gr G**

Colmar Portugais - Avenir Vauban 97

du 31/05 à 17h **est avancé à 14h**  
et **déplacé au Stade des Cheminots** (Installation Occupées)

Pour rappel, pour toute modification ultérieure (changement de date ou d'heure du coup d'envoi), l'accord de l'adversaire est requis. (Voir : [Comment faire une demande de modification de match ?](#))

### **Cas des rencontres non-jouées**

[en D8 Printemps, D2F Printemps, SF à 8 Printemps :](#)

**En l'absence d'accords entre 2 clubs, la Commission ne refixera pas automatiquement les rencontres.**

Les clubs souhaitant ainsi refixer leurs rencontres (jusqu'au 14 juin au plus tard), sont invités à **s'accorder entre adversaires sur une date libre et en informer par mail à [competitions@alsace.fff.fr](mailto:competitions@alsace.fff.fr)**, afin que la rencontre soit officiellement refixée.

## **Vétérans et Super-Vétérans**

### **1. Championnats Vétérans et Super-Vétérans**

#### **Forfait Général :**

#### **Vétérans Gr G**

Lamper Ent. Nieder 81

est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (05/12 ; 13/03 ; 17/04)  
Les résultats acquis contre cette équipe par leurs adversaires sont annulés.

#### **Vétérans Gr H**

Ent.U.S.E/A.S.N 31

se déclare en forfait général.  
Les résultats acquis contre cette équipe par leurs adversaires sont annulés.

#### **Cas des rencontres non-jouées :**

**En l'absence d'accords entre 2 clubs, la Commission ne refixera pas automatiquement les rencontres.**

Les clubs souhaitant ainsi refixer leurs rencontres (jusqu'au 19 juin au plus tard), sont invités à **s'accorder entre adversaires sur une date libre et en informer par mail à [competitions@alsace.fff.fr](mailto:competitions@alsace.fff.fr)**, afin que la rencontre soit officiellement refixée.

### **Procédure d'appel :**

Les présentes décisions de la Commission des Compétitions Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours\* à compter du lendemain de leur notification, par courrier officiel à l'adresse électronique : [secretariat@alsace.fff.fr](mailto:secretariat@alsace.fff.fr) selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements u District Alsace.

\* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Les Responsables des antennes 67 et 68 de la Commission,  
Jean-Christophe Allard et Daniel Interling

Le Secrétaire de Séance,  
Fabien Gensbittel